Nations Unies S/PRST/2004/12



# Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2004
Français
Original: anglais

## Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité se déclare gravement préoccupé par les événements qui se sont produits en Côte d'Ivoire à la fin du mois de mars et par l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix régi par l'Accord de Linas-Marcoussis,

Il souligne l'importance qu'il attache à ce que toutes les allégations portant sur des violations des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire fassent l'objet d'enquêtes afin que les auteurs ne restent pas impunis,

Il réaffirme son ferme attachement à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Côte d'Ivoire,

Il rappelle qu'il a fait sien l'Accord de Linas-Marcoussis, qui reste la seule issue possible à la crise en Côte d'Ivoire,

Il rappelle aussi que toutes les forces politiques ivoiriennes se sont engagées à mettre en oeuvre intégralement et sans condition l'Accord de Linas-Marcoussis. C'est compte tenu de cet engagement qu'il a décidé de déployer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour soutenir le processus de règlement pacifique de la crise, qui doit conduire en 2005 à l'organisation d'élections libres, régulières et transparentes,

Le Conseil de sécurité souligne la responsabilité individuelle de chacun des acteurs ivoiriens dans le règlement de la crise.

Il se déclare prêt à envisager de nouvelles mesures pour encourager la mise en oeuvre intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis et promouvoir le processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, y compris des mesures qui pourraient être prises, si nécessaire, à l'encontre des individus dont les activités constitueraient un obstacle à la pleine application de l'Accord de Linas-Marcoussis.

04-33319 (F) 300404 300404